



Traité Baba Kama

Michna 2 - Chapitre 9

גָזַל בְּהֵמָה וְהִזְקִינָה,
עֲבָדִים וְהִזְקִינוּ,
מִשְׁלֵם כְּשַׁעַת הַגְּזֵלָה.
רַבִּי מֵאִיר אָמַר:
יֹאמַר לוֹ בְּעֲבָדִים:
"הֲרִי עֲבָדְךָ לְפָנֶיךָ!"
גָזַל מִטְּבַע, וְנִסְדָּק,
פְּרוֹת, וְהִרְקִיבוּ,
יַיִן, וְהִחְמִיץ,
מִשְׁלֵם כְּשַׁעַת הַגְּזֵלָה.
מִטְּבַע, וְנִפְסָל,
תְּרוּמָה, וְנִטְמָאת,
חֵמֶץ, וְעֵבֶר עָלָיו הַפֶּסַח,
בְּהֵמָה, וְנִעְבְּדָה בָּהּ עֵבֶרָה,
אוֹ שְׁנִפְסָלָה מֵעַל גִּבֵּי הַמַּזְבֵּחַ,
אוֹ שֶׁהִיתָה יּוֹצֵאָה לְסָקֵל,
אָמַר לוֹ:
"הֲרִי שְׁלַךְ לְפָנֶיךָ!"

Concernant celui qui a volé une bête qui a ensuite vieilli (sous sa tutelle), des esclaves qui ont ensuite vieilli (sous sa tutelle), il doit payer la somme correspondant à celle constatée au moment du vol. Rabbi Méïr dit que, concernant les esclaves virgule il (le voleur) peut dire [à sa victime] : « Ce qui t'appartient et à ta disposition ! »

Concernant celui qui a volé : une pièce qui s'est [ensuite] fendue, des fruits qui ont [ensuite] pourri, du vin qui a tourné [ensuite] au vinaigre..... il doit payer la somme correspondant à celle constatée au moment du vol.

S'agissant d'une pièce, qui fut [ensuite invalidée], d'un prélèvement agricole au titre de la Terouma, qui devient [ensuite] impur, d'un aliment à base de farine fermentée ('Hamets), qui passe [ensuite] la période de Pessa'h (sans avoir été vendu au préalable par le voleur), d'une bête, qui fut [ensuite] l'objet d'une transgression, ou qui devient



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



ensuite impropre à être offerte sur l'autel [du Temple], ou encore qui fut [ensuite] condamnée à être lapidée... ..

Il (le voleur) veut dire [à sa victime] : « Ce qui t'appartient et à ta disposition ! »



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions